

Annexe 2

ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES

ECOLES MATERNELLES

MAT

Blanzy Lucie Aubrac (dispositif moins de 3 ans)	1
Chagny Bellevue (dispositif moins de 3 ans)	1
Mâcon Sonia Delaunay	1
Ciry le Noble Jean Macé (dispositif de moins de trois ans)	1

4

ECOLES ELEMENTAIRES

ELEM

Le Breuil des Pres Calards	1
Chalon sur Saône Bourgogne Pierre Vaux	1
Montceau les Mines Jacques Prévert	1
Prissé	1
Saint Martin Belle Roche	1

5

ECOLES PRIMAIRES

MAT

ELEM

Curgy (dispositif moins de 3 ans)	1	
Alleriot		1
Saint Eusèbe		1

1

2

RPI

MAT

ELEM

Péronne - Saint Maurice de Satonnay	1	
-------------------------------------	---	--

1

0

UPE2A

Autun	Clos Jovet	0,50	UPE2A
Le Creusot	Victor Hugo	0,50	UPE2A

1,00

ASH

Mâcon		1,50	stage long
Cruzille	ITEP	0,50	option D
Charnay les Mâcon	IME Pierre Chanay	1,00	option D
Montceau les Mines	SAAAID	0,50	option B
Etang sur Arroux		1,00	ULIS

4,50

RASED

Chalon sur Saône	1,00	poste E
Le Creusot	1,00	poste E
Macon Nord	1,00	poste E
Montceau les Mines (transformation du G en E)	1,00	poste E
Tournus	1,00	poste E
Mâcon sud	1,00	poste G

6,00

Rappel : Article 49 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'Etat : "Les personnes participants, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique, sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux"

ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES

PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES

CREATIONS

Autun	Clos Jovet	1,00
-------	------------	------

	1,00
--	-------------

TRANSFORMATIONS

DISPOSITIF ACCUEIL DES MOINS DE 3 ANS

CREATIONS

Blanzay	mat Lucie Aubrac	1
Chagny	mat Bellevue	1
Ciry le Noble	mat Jean Macé	1
Curgy	mat	1

	4
--	----------

CREATIONS à suivre

Couches	primaire	1
---------	----------	---

TRANSFORMATIONS

Autun	mat René Morose	1
Beaumont - Laives - Saint Ambreuil		1
Bourbon Lancy	mat Jacques Prévert	1
Chalon sur Saône	mat Chagall Picasso	1
Chalon sur Saône	mat Jean Lurcat	1
Digoin	mat la Brierette	1
Mâcon	mat Jean Zay	1
Monthelon - La Grande Verrière - Saint Léger sous Beauvray		1
Sens sur Seille	Bosjean - Frangy	1
Toulon sur Arroux	mat	1
Torcy	mat Champ Cordet	1

	11
--	-----------

ANNULATION

Le Creusot	primaire Pierre Curie	1,00
------------	-----------------------	------

REPLACEMENTS

Autun	1,00
Chalon sur Saône	1,00
Le Creusot	1,00
Louhans	2,00
Mâcon nord	1,00
Montceau-les-Mines	1,00
Tournus	1,00

	8,00
--	-------------

ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES

PILOTAGE		
Mâcon	conseiller technique	0,5

TOTAL ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS ENVISAGEES POUR LE PILOTAGE **0,50**

TOTAL ATTRIBUTIONS EMPLOIS ENVISAGEES DEVANT ELEVES **20,50**

Rappel : Article 49 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'Etat : "Les personnes participants, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique, sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux"

ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS A SUIVRE

ECOLES MATERNELLES		
	MAT	
Chalon sur Saône Pablo Neruda	1	
	1	
ECOLES ELEMENTAIRES		
		ELEM
Chalon sur Saône Clair Logis		1
Crêches sur Saône Jules Pinsard		1
Mâcon Georges Brassens		1
		3
ECOLES PRIMAIRES		
	MAT	ELEM
Couches (dispositif moins de 3 ans)	1	
Cuiseaux	1	
Mâcon Marcel Pagnol		1
La Roche Vineuse		1
	2	2
RPI		
La Chapelle de Bragny - Etrigny - Lalheue - Nanton		1
Saint Usuge - Vincelles	1	
	1	1
	MAT	ELEM
TOTAL ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS A SUIVRE	4	6

Rappel : Article 49 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat : "Les personnes participants, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique, sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux"

RETRAITS D'EMPLOIS ENVISAGES

ECOLEES MATERNELLES

	MAT
Chalon sur Saône Jean Moulin	1
Chalon sur Saône Laennec	1
Chalon sur Saône Pauline Kergomard	1
Chalon sur Saône Romain Rolland	1
Givry Leocadie Czyz	1
Paray le Monial Pre des Crèches Paquier	1
Tramayes	1
	7

ECOLEES ELEMENTAIRES

	ELEM
Louhans Vial Vincent	1
Saint Bonnet en Bresse	1
Saint Emiland	1
Saint Martin en Bresse	1
Sornay	1
	5

ECOLEES PRIMAIRES

	MAT	ELEM
Saint Albain	1	
Joncy		1
Mervans		1
Sevrey		1
Suin		1
	1	4

RPI

	MAT	ELEM
Bourgvilain - Saint Point	1	
Frontenaud - Le Miroir	1	
Pruzilly - Saint Amour Bellevue - Saint Verand	1	
Artaix - Chambilly		1
Champlecy - Saint Aubin en Charollais		1
Condal - Dommartin les Cuiseaux		1
Essertenne - Perreuil - Saint Berain sur Dheune		1
La Charmée - Granges - Saint Germain les Buxy		1
Maltat		1
Saint Didier sur Arroux		1
	3	7
TOTAL	11	16

AUTRES RETRAITS D'EMPLOIS

Charnay les Mâcon	IME	1	directeur
Gueugnon	Les Bruyères	1	poste G (par transformation en poste E)
		2	

RETRAITS D'EMPLOIS ENVISAGES

RETRAITS D'EMPLOIS A SUIVRE

ECOLE MATERNELLES	
	MAT
Flacey en Bresse	1
Montcenis	1
Montchanin Jean de la Fontaine	1
Montceau les Mines Clara Schuman	1
	4

ECOLE ELEMENTAIRES	
	ELEM
Blanzy René Picard	1
Chagny Etienne Jules Marey	1
Chalon sur Saône Vivant Denon	1
La Clayette Lamartine	1
Crissey	1
Le Creusot Victor Hugo	1
Epervans	1
Gueugnon les Bruyères	1
Montceau les Mines Anatole France	1
Saint Martin sous Montaigu	1
	10

ECOLE PRIMAIRES		
	MAT	ELEM
Chatenoy en Bresse Jacques Brel		1
Le Creusot Pierre Curie		1
Uchizy		1
	0	3

RPI		
	MAT	ELEM
Beaurepaire en Bresse - Saillenard		1
Bergesserin - Mazille - Sainte Cécile		1
La Chapelle Naude - Montpont en Bresse		1
Clux Villeneuve - Purlans		1
Genouilly - Germagny		1
Montagny Prés Louhans - Ratte		1
	0	6
TOTAL	MAT 4	ELEM 19

Rappel : Article 49 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de L'Etat : "Les personnes participants, à quelque titre que ce soit, aux travaux du comité technique, sont tenus à l'obligation de discrétion professionnelle à raison des pièces et documents dont ils ont eu connaissance à l'occasion de ces travaux"